



PREFECTURE DU CHER

CABINET DU PREFET

Bureau de la communication interministérielle

Bourges, le 29 juillet 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Plan de relance : FCTVA Synthèse fin juillet 2009

L'Etat a versé aux 144 collectivités qui avaient signé une convention, 17,423 M€.

Présentation du dispositif

Le gouvernement a souhaité que les collectivités locales puissent prendre toute leur place dans la réponse à la crise économique en inscrivant dans la Loi de finances rectificative du 4 février dernier une mesure de 2,5 milliard d'euros au titre du FCTVA.

Cette capacité d'investissement supplémentaire prend la forme d'un versement anticipé du fonds de compensation de la TVA pour les collectivités et établissements publics qui s'engagent à un effort d'investissement accru en 2009.

Cet effort se traduit par une convention avec le représentant de l'Etat qui prévoit que la collectivité (ou l'établissement) s'engage à réaliser au cours de l'année 2009 des investissements supérieurs à la moyenne de ceux réalisés entre 2004 et 2007.

En contrepartie, l'Etat s'engage à verser au signataire avec un an d'avance - soit avant le 31 juillet 2009 - le montant des sommes dues au titre du FCTVA.

C'est ainsi que les collectivités (ou établissements) qui adhèrent à la démarche touchent en 2009 une double attribution du fonds de compensation de la TVA : celle assise sur leurs investissements 2007 (ancien dispositif) et celle assise sur leurs investissements 2008 (dispositif plan de relance).

Les collectivités ont répondu massivement et au 15 mai dernier, 19 540 conventions étaient signées au plan national, totalisant 54,5 Md€ d'investissements. C'est dire l'effort consenti, si on le compare à leur moyenne d'investissement entre 2004 et 2007 qui était de 34,7 Md€. Le Ministre de la relance a souligné l'effort considérable en milieu rural par les petites collectivités, puisque plus de 10 000 signataires prévoient une augmentation de leurs investissements supérieure à 100 %.

Sa mise en œuvre dans le Cher

Le Cher a répondu pleinement à l'appel.

Sur les 455 collectivités locales et établissements publics recensés susceptibles de s'engager dans cette démarche et qui représentaient 751 M€ d'investissements pour la période 2004-2007, 144 ont signé une convention, soit 32 %. Ils se sont engagés pour plus de 207 M€, ce qui représente une augmentation de près de 51 % de leur moyenne d'investissements entre 2004-2007.

Sur cette même période (2004 -2007), l'Etat a versé aux collectivités du Cher 72 M€ au titre du FCTVA, soit 18 M€ en moyenne chaque année.

Au 28 juillet, le traitement du FCTVA des collectivités et établissements engagés dans la démarche du plan de relance est terminé. L'Etat a ainsi tenu ses engagements de délai.

Au titre du plan de relance, l'Etat a versé aux 144 collectivités qui avaient signé une convention, **17,423 M€**.

Au cours du premier semestre, l'Etat a en outre versé le FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2007 par les collectivités et les syndicats et celles réalisées au cours des derniers trimestres par les communautés (dispositif ancien), soit **22,527 M€**.

Au total, dans le département du Cher, l'Etat aura versé en 2009 aux collectivités **39,950 M€** au titre du FCTVA.

Par le seul dispositif du FCTVA, l'Etat double ainsi en 2009 dans le département du Cher sa participation à l'investissement des collectivités et de leurs établissements.

Le Préfet
P/Le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet, secrétaire général

Signé : Matthieu BOURRETTE

Contacts presse :

- Joëlle KERGALL - ☎ 02 48 67 34 31 - joelle.kergall@cher.pref.gouv.fr
- Chantal LEBLANC - ☎ 02 48 67 34 36 - chantal.leblanc@cher.pref.gouv.fr
- Catherine BERGER - ☎ 02 48 67 34 79 - catherine.berger@cher.pref.gouv.fr

Télécopie : 02 48 67 34 37

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - 18020 BOURGES Cedex - [http : // www.cher.pref.gouv.fr](http://www.cher.pref.gouv.fr)